



DECLARATION LIMINAIRE DES ELU-E-S DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

CAPL N°2 REVISION DE LA NOTATION

Monsieur le président,

En Espagne, au Portugal, en Grèce, en France les rassemblements de jeunes et de salariés expriment la colère et le souhait d'une société au service des êtres humains, de la collectivité. Ces millions de citoyens, d'étudiants, de retraités, de salariés, de sans emploi, ont en commun l'exigence d'une réelle justice sociale pour le plein emploi, des salaires décents, un logement, une protection sociale de haut niveau avec une retraite digne et pas à 65 ou 70 ans.

Au moment même où le gouvernement annonce l'allègement de l'ISF, le ministre des affaires européennes, stigmatise les allocataires du RSA en dénonçant «les dérives de l'assistanat, cancer de la société française». Il va même jusqu'à proposer que ces allocataires sans emploi soient obligés d'effectuer 5 heures hebdomadaires de travail gratuit et obligatoire. On n'ose à peine imaginer les conséquences sur l'emploi en France si cette mesure était appliquée. C'est bien d'un dérapage parfaitement contrôlé qu'il s'agit là. D'ailleurs Monsieur Coppé, secrétaire général de l'UMP, a repris cette idée en y rajoutant une rémunération dont le ridicule montant est une véritable provocation.

Sarkozy et son gouvernement, aux ordres du MEDEF, de la BCE et du FMI, ne font d'ailleurs plus mystère de leur volonté de remettre à plat le système des prestations sociales en menant campagne pour «la réhabilitation du travail et contre l'assistanat». Une fois de plus, ils n'hésitent pas à se servir des vieilles formules populistes et nauséabondes du Front National.

Ainsi, petits boulots, emplois précaires, contrats aidés, temps partiel imposés et salaires au rabais, sont bien le prix payé par les salariés et les chômeurs pour faire baisser coûte que coûte les chiffres du chômage. Le gouvernement peut bien continuer à truquer les chiffres du chômage, avec près de 2000 radiations par mois à Pôle emploi, la réalité c'est qu'il y a en France près de 8 millions de chômeurs et de précaires à la recherche d'un emploi stable et correctement rémunéré.

Tant que des milliers d'emplois seront supprimés dans la fonction publique, tant qu'une véritable politique industrielle destinée à créer des milliers d'emplois ne sera pas mise en place, des millions de salariés continueront à connaître une situation de grande précarité.

Pendant ce temps quelques 3000 contribuables vont être exonérés de l'ISF et 250 000 autres verront le montant de leur ISF baisser. Entre la réforme de l'ISF et la suppression du bouclier fiscal, c'est un solde largement positif pour les plus riches. Les autres paieront la facture.

Le 31 mai 2011, dans le cadre de l'appel de toutes les organisations syndicales de fonctionnaires 150 rassemblements ont eu lieu sur tout le territoire. A Paris, nous avons retrouvé des salariés des autres secteur professionnel de la Fonction Publique sous les fenêtres du ministre des Finances et manifesté jusqu'à la Bastille pour l'augmentation générale des salaires, des pensions et des allocations de chômage.

A la DGFIP, dans le cadre des réunions sur les nouvelles règles de gestion, la notation occupe une place à part. En effet, la parution le 28 juillet 2010 d'un décret qui remplacera celui du 29 avril 2002 change la donne. Ce nouveau décret, applicable au plus tard le 1er janvier 2012, c'est-à-dire pour la notation 2013 reprend la logique du décret du 17 septembre 2007.

Celui-ci instaurait à titre expérimental la suppression de la note chiffrée et n'avait été appliqué ni dans l'ex DGI ni dans l'ex DGCP. Le décret du 28 juillet 2010 instaure un entretien professionnel, au contenu différent de ceux existants et la suppression de la note chiffrée.

Cependant, il prévoit la possibilité dans son article 1 de maintenir un système de notation dans les statuts particuliers des corps concernés. L'application de cette mesure a été revendiquée par la CGT Finances Publiques dès les premières réunions de septembre 2010.

Il modifie aussi fortement tout le dispositif des voies de recours et supprime les quotas pour l'attribution des réductions de séjour dans les échelons. Il changera donc très sensiblement les conditions d'appréciation de la valeur professionnelle des agents. Dans les réunions qui se tiendront sur ce sujet, la CGT défendra fermement ses conceptions sur la notation. En effet, cette réforme de l'évaluation/notation s'inscrit dans un contexte général de remise en cause des garanties statutaires pour imposer la culture du résultat, la rémunération au mérite et l'individualisation des carrières, en s'appuyant sur les méthodes de management calquées sur les pires exemples du privé. Les agent-e-s, avec la CGT et ses élu-e-s, continueront à agir pour faire reculer l'arbitraire, se battre en CAP pour la reconnaissance de l'engagement individuel des agents dans le plein accomplissement des missions de service public. Plus globalement, il faudra imposer de nouveaux choix dans le cadre des discussions qui vont s'ouvrir sur la mise en œuvre à la DGFIP du décret du 28 juillet 2010.

La CGT reste particulièrement attachée à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents. Cela doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé et sans être conditionné à des objectifs quantitatifs dont l'agent n'a pas la maîtrise.

La Révision Générale des Politiques Publiques vise à réorienter l'action administrative non plus vers la satisfaction des besoins sociaux, le plein accomplissement des missions et l'égalité de traitement des citoyens mais vers la rentabilité et la réduction des coûts. L'objectif est de mettre à bas tous les outils de solidarité sociale pour faire place nette aux seuls intérêts financiers dans l'ensemble des activités humaines. Le statut des fonctionnaires, dont la notation est partie intégrante, constitue un obstacle à la réalisation de ce programme de casse de la Fonction Publique. C'est à ce titre que nous le défendons.

Concernant notre CAPL d'aujourd'hui, nous notons qu'un nombre croissant d'agents ayant un très bon dossier font appel de leur notation. Ces collègues, qui travaillent dans des conditions de plus en plus difficiles entre réformes et suppressions d'emplois, ne comprennent pas que leur collaboration ne soit pas reconnue à sa juste valeur.

Nous notons également que ces collègues sont majoritairement affectés en SIE (6 appels sur 12 sont le fait d'agents travaillant dans cette structure). Ce qui ne saurait nous étonner dans une période où les surcharges de travail et les dysfonctionnements s'aggravent dans ces services. Les agents ont fait entendre les problèmes auxquels ils sont confrontés lors de l'audience collective précédant la convocation du CTP conditions de vie au travail le 17 mai dernier. Monsieur le Directeur Régional s'est alors engagé à revoir les objectifs qui ont été assignés lors des DPA. L'occasion nous sera donnée de vérifier la réalité de cet engagement dans le cadre des dossiers individuels qui sont soumis à l'examen de la CAPL.

Nous rappelons par ailleurs que l'instruction sur la notation limite le nombre d'objectifs au maximum à trois et qu'ils doivent être clairs, précis, observables et réalistes. Une fois de plus, nous constatons que certains chefs de service ne s'y conforment pas en imposant jusqu'à 8 objectifs ou en détaillant l'ensemble des fonctions de l'agent.

Plus généralement, nous demandons à son président d'exercer son rôle d'arbitre, en écoutant les arguments des défenseurs sans considérer à priori que les chefs de service ont forcément raison. Ce n'est qu'à ce prix que des injustices pourront être réparées.

Pour leur part, les élu-e-s de la CGT Finances Publiques défendront les dossiers qui leur ont été confiés sans les opposer les uns aux autres et voteront pour la requête de l'agent-e.

Les élu-e-s et experts de la CGT Finances Publiques,

Sophie WARRIN

Christophe MICHON

Laurent VOGLER

Arnaud VERDIER

Laurent VEYLET